



PREFET DE LA REGION GUYANE

COMMUNIQUE DE PRESSE

PRIX DE L'ESSENCE, DU GAZOLE ET DU GAZ

Le contexte international se traduit par une hausse du dollar par rapport à l'euro de +2,9%, du prix moyen du baril de pétrole brut de +5,68%, des prix de marché de l'essence de +3,9% et du gazole de +2,2%.

Ces hausses s'expliquent essentiellement par des tensions au niveau de la production de brut des pays du Moyen Orient qui restent affectés par des troubles politiques, notamment en Libye.

S'agissant de l'essence et du gaz-oil la demande sur ces marchés s'est intensifiée, notamment celle des pays non OCDE, Brésil et Chine

L'ensemble de ces éléments appliqués à la Guyane induit les prix des produits pétroliers ainsi qu'il suit:

Pour les carburants :

**Le prix de l'essence** passe de 1,63€/l à 1,67€/l, soit une hausse de 4 centimes par rapport à la précédente actualisation intervenue au début de ce mois;

**Le prix du gazole** passe de 1,47€/l à 1,50€/l, soit une hausse de 3 centimes par rapport à la précédente actualisation ;

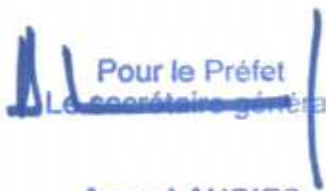
**Les prix du Gazole Non Routier (GNR)** sont fixés en application des délibérations du Conseil régional suivant l'utilisation qui en est faite à 1,50€/l; 1,13€/l et 1,04€/l, soit une hausse respective de 3, 2 et 2 centimes pour chacun des produits par rapport à la précédente actualisation.

**Le prix du fioul domestique ( FOD)** passe de 1,09€/l à 1,11€/l, soit une hausse de 2 centimes par rapport à la précédente actualisation. Il est précisé que le FOD est destiné au chauffage domestique et n'est pas commercialisé en Guyane. Toutefois, EDF l'importe en Guyane pour sa propre utilisation en dehors du circuit de commercialisation.

Pour le gaz butane :

Le prix de la bouteille **de gaz butane** de 12,5kg passe de 24,69€ à 25,35€ dans le département de la Guyane, de Saint-Georges de l'Oyapock à Saint-Laurent du Maroni soit une hausse de 0,66€.

Cette application sera effective à compter du 1er octobre 2011 à zéro heure.

  
Pour le Préfet  
~~Le secrétaire général~~  
Anne LAUBIES